

VILLENEUVE SAINT-GEORGES



**CONSULTATION PUBLIQUE
DONNEZ VOTRE AVIS**

(((•))) **Défendons notre cadre de vie** (((•))) **face aux nuisances aériennes**

Le bruit causé par l'activité de l'aéroport d'Orly impacte très fortement notre quotidien, et agit directement sur notre environnement mais aussi sur notre santé. À Villeneuve-Saint-Georges, nous subissons particulièrement ces nuisances.

Les résultats de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont d'ailleurs sans équivoque : le bruit est considéré comme un risque majeur pour notre bien-être, et doit être réduit.

L'État organise actuellement une consultation dans le cadre du prochain PPBE d'Orly, c'est-à-dire la mise en place pour les cinq prochaines années de mesures pour limiter le bruit causé par les avions.

**Votre contribution
est essentielle
pour se faire
entendre**

Cette consultation est l'occasion, pour nous, de proposer à l'État des mesures qui amélioreront notre vie de tous les jours.

**Votre forte mobilisation
est essentielle. C'est la raison
pour laquelle je vous invite à participer
à cette enquête publique, via ce
questionnaire, avant le 20 octobre.**

Sincèrement à vous.

Philippe Gaudin.

Maire de Villeneuve-Saint-Georges



CONSULTATION PUBLIQUE

Nos propositions pour réduire le bruit des avions

L'activité de l'aéroport d'Orly a des impacts sur l'environnement et la santé des riverains. Des études montrent que le bruit des avions augmente les risques **de maladies cardiovasculaires et psychiques, et réduit les mois de vie en bonne santé.**

Pour les limiter, les protections doivent être renforcées. L'enquête publique menée par l'État est l'occasion de proposer des solutions qui amélioreront notre cadre de vie.

Vous êtes invités à participer au débat.

➤ Allonger d'une heure le couvre-feu

L'actuel couvre-feu (de 23h30 à 6h) doit être respecté et élargi pour se rapprocher des 8 heures de sommeil consécutives préconisées par l'OMS.

OUI NON

➤ Faire respecter les 200 000 mouvements

Le trafic a atteint 240 000 mouvements par an. Or, en 1994, après le drame de la compagnie Taron évité de justesse, l'objectif avait été fixé à 200 000 mouvements annuels. La réglementation doit être respectée.

OUI NON

➤ Limiter le nombre d'avions gros-porteurs

Les avions gros-porteurs génèrent plus de bruit et de pollution. Ils sont aussi de plus en plus nombreux (+18% entre 2017 et 2019). Un plafonnement doit être instauré.

OUI NON

➤ Répartir les survols

Les décollages, qui causent plus de bruit que les atterrissages, sont encore trop nombreux au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges. Or, les récents travaux de la piste 3 montrent qu'il est possible d'utiliser les autres pistes de l'aéroport plus fréquemment, ce qui limiterait le nombre de passages au-dessus de la commune.

OUI NON

➤ Renforcer le dispositif d'aide à l'insonorisation

Le fonds d'aide ne cesse de se réduire, alors que plus de 10 000 habitations doivent encore être

insonorisées. Le traitement des dossiers prend beaucoup de temps : si ce problème persiste, l'isolation réalisée il y a longtemps deviendra obsolète et un renouvellement sera nécessaire ! La procédure doit donc être simplifiée. Nous souhaitons également que les travaux soient remboursés à 100% (contre 80% seulement), et que la facture soit directement payée par ADP et non le riverain.

OUI NON

➤ Reculer la piste n°3

Nous proposons de reculer la piste n°3 de 1,2 km. Ces travaux sont techniquement possibles, et permettraient d'augmenter la hauteur de survol des avions de 250 mètres en moyenne au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges (soit une réduction d'environ 4 décibels, ce qui diviserait par deux le volume global de bruit).

OUI NON

➤ Faire circuler les avions selon leur niveau de bruit

Il faut exclure les avions les plus bruyants des plages horaires les plus sensibles : chaque soir avant le couvre-feu (dès 22h) puis de 6h à 8h lors de la reprise du trafic, mais aussi les dimanches de midi à 15 heures.

OUI NON

➤ Mettre en place les procédures de vol de « moindre bruit »

Les techniques connues de décollage, d'approche et d'atterrissage permettant de limiter le bruit doivent être utilisées plus fréquemment.

OUI NON

Ne pas jeter sur la voie publique.

AUTRE PROPOSITION ?

.....
.....
.....
.....

NOM

PRÉNOM

COURRIEL

À déposer à l'accueil de la mairie au plus tard le 20 octobre. Votre contribution sera ensuite transmise aux services de l'État.

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOTRE QUALITÉ DE VIE

RGPD | Les informations recueillies par la Mairie de Villeneuve-Saint-Georges à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique réservé à la consultation sur les nuisances aériennes. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service informatique par courrier postal à l'adresse : Hôtel de Ville, 20 place Pierre Sé-mard, 94190 Villeneuve-Saint-Georges